



E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

2015/17

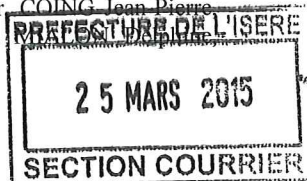
L'an deux mil quinze, le vingt mars, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 16 mars 2014

PRESENTS : MM MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, COING Jean Pierre, PINATEL François, GONON Florence, BERARD Guy, VIN Daniel, SEVERAC Pascal.

ABSENT : SEVERAC Pascal.

Secrétaire de séance : Monsieur BERARD Guy.

PRESTATIONS de SERVICES
2015

Le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 1 voix contre, décide de reconduire l'instauration de services rendus aux particuliers par le personnel communal et révisé les tarifs qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2015 :

Brouette mécanique	Jour	31,00 €
Broyeuse	Heure	10,00 €
Compresseur	Jour	34,00 €
Compacteur	Heure	22,00 €
Débroussailleuse / Tronçonneuse	Heure	22,00 €
Epareuse	Jour	220,00 €
Voyage de Sambon de fumier	1 Voyage	12,00 €
Voyage de camion de fumier	1 Voyage	20,00 €
Groupe électrogène	Jour	21,00 €
Chariot Manitou	Heure	23,00 €
Motofaucheuse	1/2 Jour	60,00 €
Pompe à eau	Jour	20,00 €
Pelle Araignée	Heure	28,00 €
Prestation manuelle technique	Heure	25,00 €
Sambron 4x4	Heure	25,00 €
Tractopelle	Heure	29,00 €
Voyage petit camion à l'heure	1Heure	27,00 €
Voyage Trafic ou petit camion sur Bourg d'Oisans	1 Voyage	60,00 €
Voyage avec Unimog à l'heure	1Heure	27,00 €
Voyage avec Unimog sur Bourg d'Oisans	1 Voyage	60,00 €

PRECISE que toutes ces prestations seront effectuées en fonction de la disponibilité du personnel communal, des moyens techniques et dans la mesure où elles n'occasionneront aucune gêne aux travaux communaux en cours. La mise à disposition de petites fournitures diverses sera facturée au prix coûtant.

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de ces décisions.

Certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

